



# Sentier de découverte du Manival

## « Les ouvrages des années 1990 : lutter contre l'enfoncement du lit en aval de la plage de dépôt »



Les seuils de correction torrentielle que vous voyez ici ont été réalisés essentiellement dans les années 1990-2000 pour lutter contre les conséquences d'un autre ouvrage de protection : la plage de dépôt, située 300 mètres en amont. Celle-ci retient en effet presque tous les matériaux qui descendent du Manival pour permettre une bonne protection des zones urbanisées. Mais les écoulements à l'aval deviennent ainsi plus liquides et l'affouillement reprend : le torrent creuse à nouveau son lit et érode ses berges.

En aval de la plage de dépôt, le Manival s'est donc enfoncé de plusieurs mètres en quelques décennies ! Certains diront que ça limite les risques de débordement... ! Oui mais le problème, c'est qu'ici, les habitations sont très proches du torrent. Le laisser grignoter ses berges petit à petit conduirait à les menacer directement.

**A RETENIR !** Il n'est pas naturel pour le torrent de creuser ici son lit ! Nous sommes sur son cône de déjection donc dans une partie où, de tout temps, les matériaux se déposaient et le torrent surélevait son lit ! Si aujourd'hui le torrent creuse, c'est uniquement en raison de l'action de l'homme en amont !

Ces seuils ont été construits en éléments béton préfabriqués, pour certains d'entre eux à l'atelier RTM du Manival. Il s'agit de la dernière génération d'ouvrages de correction torrentielle. Plus haut, vous pourrez en voir en pierres sèches, en pierres maçonnées mais aussi en béton armé.

**Barrage ou seuil ?** Pour mémoire, dans le vocabulaire RTM, on parle de seuils et de barrages, la différence ne portant que sur la hauteur de l'ouvrage au niveau de son déversoir. En dessous de 2 mètres, les techniciens RTM parlent de seuil, au dessus de 2 mètres, de barrage.

